



BIS

Bulletin d'informations statistiques de la DGCL

N° 65 - Février 2009

Réalisé par le Département des études et des statistiques locales
de la Direction générale des collectivités locales

L'INTERCOMMUNALITÉ À FISCALITÉ PROPRE EN 2009

Au 1^{er} janvier 2009, on compte 2 601 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (174 communautés d'agglomération, 16 communautés urbaines, 2 406 communautés de communes et 5 syndicats d'agglomération nouvelle), regroupant 34 166 communes, soit 56,4 millions d'habitants. Plus de 93,1 % des communes françaises et 87,3 % de la population sont désormais couverts par ce type d'intercommunalité.

En 2008, les créations de communautés de communes, communautés d'agglomération et de communautés urbaines marquent la reprise du rythme vers une couverture complète du territoire par l'intercommunalité à fiscalité propre.

LES GROUPEMENTS DE COMMUNES À FISCALITÉ PROPRE EN 2009

Au 1^{er} janvier 2009, le nombre total de groupements de communes à fiscalité propre s'élève à 2 601, ce qui correspond à 18 EPCI à fiscalité propre de plus que l'an passé. L'année 2008 a été l'année de l'extension de la couverture du territoire accompagnée de l'augmentation du nombre de groupements et de communes adhérentes, mais aussi de la poursuite de la rationalisation de leur périmètre.

Ainsi, 30 EPCI se sont créés ex-nihilo, 32 se sont transformés (5 ont changé de nature juridique, et 27 ont changé de mode de financement), 15 ont fusionné entre eux pour créer 6 nouveaux EPCI, et 3 ont été dissous au cours de l'année 2008. Parmi ces 30 créations, 28 sont des communautés de communes (CC) : 22 à fiscalité additionnelle, 6 à taxe professionnelle unique (TPU). Si les créations d'EPCI à fiscalité propre concernent en premier lieu des groupements à fiscalité additionnelle, le choix de la taxe professionnelle unique se fait majoritairement à l'occasion de transformations. 85 % des transformations intervenues en 2008 correspondent à des passages de la fiscalité additionnelle à la TPU. Elles portent ainsi à 1 263 le nombre de groupements percevant la taxe professionnelle unique contre 1 224 l'année précédente.

Deux communautés urbaines (CU) voient le jour en 2008. Les communautés urbaines sont désormais au nombre de 16.

Cinq nouvelles communautés d'agglomération (CA) se sont créées en 2008. Compte tenu des 171 communautés d'agglomération déjà existantes, de la transformation en communauté urbaine pour deux d'entre elles, compensée par 5 créations de CA (2 créations ex-nihilo en Ile-de-France et en Guadeloupe, 3 transformations de CC à TPU d'Ile-de-France), le nombre total de CA est passé à 174.

Répartition des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2009

Type d'EPCI	Nombre d'EPCI	Nombre de communes regroupées	Population en millions d'habitants
CU	16	409	7,6
CA	174	2 983	21,0
CC	2 406	30 745	27,5
SAN	5	29	0,3
Total	2 601	34 166	56,4
<i>Dont à TPU</i>	<i>1 263</i>	<i>16 964</i>	<i>44,3</i>

La couverture des communes augmente significativement en 2009. 34 166 communes sont regroupées dans des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2009, soit 530 communes de plus qu'en 2008.

Les communes appartenant à des EPCI nouvellement créés au 1^{er} janvier 2009 sont au nombre de 303.

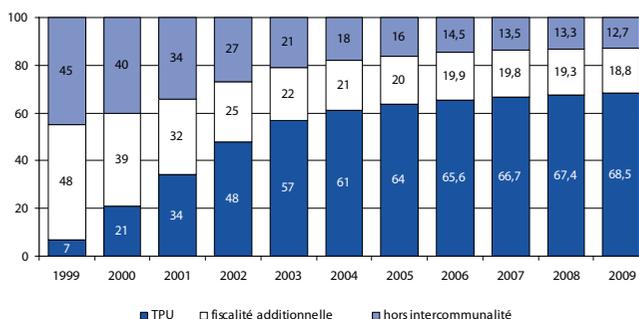
Les adhésions de communes isolées à des EPCI préexistants en 2008 représentent 227 communes, dont 13 adhésions enregistrées dans les communautés d'agglomération.

Le succès de l'intercommunalité à fiscalité propre est conforté par le très faible nombre de retrait de communes. En 2008, sur 12 communes s'étant retirées d'un EPCI, 11 l'ont fait pour adhérer à un autre EPCI (4 adhésions à des CA et 7 adhésions à des CC) et une seule commune (membre d'une CA en 2008) est redevenue isolée.

Enfin, le dispositif de fusion mis en place par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet la rationalisation du territoire des intercommunalités. En 2008, 6 fusions sont intervenues : cinq impliquent le regroupement de 2 CC et la dernière fédère 5 CC. En parallèle, 13 communes adhèrent à ces EPCI nouvellement fusionnés.

La population moyenne des groupements augmente pour atteindre les 21 700 habitants regroupés en 2009 contre 20 270 en 1999. La taille moyenne des groupements augmente pour dépasser les 13 communes regroupées (11 communes en 1999). Avec 14 640 habitants contre 8 857 habitants pour les CC à fiscalité additionnelle, les CC à TPU sont en moyenne plus peuplées. Au 1^{er} janvier 2009, on recense 11 CC à fiscalité additionnelle de moins de 700 habitants chacune. ■

Répartition de la population selon la fiscalité de l'EPCI d'appartenance de 1999 à 2009 – en %



Dans tout le document, la population correspond à la population totale (France métropolitaine + les 4 DOM) au 01.01.2009, authentifiée à l'issue du recensement de l'INSEE. Pour les années antérieures, c'est la population totale au 01.01 de l'année, établie par les recensements généraux et le cas échéant les recensements complémentaires.



DES DYNAMIQUES INTERCOMMUNALES DIFFÉRENTES SELON LES RÉGIONS

Après l'année 2007 qui a vu le nombre de d'EPCI à fiscalité propre baisser, l'année 2008 marque la reprise du rythme de création de nouveaux EPCI avec un taux de progression de 0,7 %, bien que la couverture du territoire national soit déjà très élevée. Les régions les moins couvertes présentent des particularités : il s'agit de l'Île-de-France ou de zones rurales à faible densité démographique et disposant de ressources fiscales limitées. Dans 20 des 22 régions métropolitaines, plus de 90 % de la population est regroupée au sein d'EPCI à fiscalité propre, cette proportion dépasse la barre des 95 % dans 15 d'entre elles.

Les régions Nord-Pas-de-Calais, Bretagne et Pays de la Loire, l'axe Limoges - Clermont-Ferrand - Lyon, ainsi que les côtes atlantiques et méditerranéennes se distinguent par une très forte couverture en EPCI à TPU. Les dynamiques de création les plus importantes se rencontrent en région Centre avec 6 nouveaux EPCI, puis en région Rhône Alpes et Midi-Pyrénées avec chacune 3 EPCI de plus, régions qui par ailleurs comptabilisent déjà le plus grand nombre d'EPCI à fiscalité propre avec respectivement 227 et 214 EPCI.

La région Île-de-France connaît une situation de rattrapage en matière d'intercommunalité.

L'intercommunalité à fiscalité propre ne représente encore que 50,1 % de la population francilienne (soit 5,2 millions d'habitants) et 61,3 % de cette population hors Paris, mais elle a connu un développement rapide et à grande échelle. Au 1er janvier 2009, on recense en Île-de-France 106 EPCI à fiscalité propre, contre 79 en 2004. La région Île-de-France regroupe à elle seule 33 communautés d'agglomération, et enregistre 4 des 5 créations de CA intervenues en 2008 (1 création ex-nihilo et 3 transformations de CC). Cette progression est d'autant plus remarquable que la définition de périmètres pertinents reste difficile en petite couronne, compte tenu de la densité du foncier bâti et du fait de la préexistence de grands syndicats en charge des principaux services publics (eau, assainissement, ordures ménagères...). ■

Les 30 premiers groupements

Rang	Nom de l'EPCI	Département	Capitale de région	Nombre de communes	Population totale 1999 (en composition communale 2009)	Population totale 2009 (référence 2006)	Taux d'accroissement annuel, en composition communale 2009	% de la population départementale couverte
1	CU du Grand Lyon	69	•	57	1 213 119	1 274 069	0,7 %	75 %
2	CU de Lille Métropole	59	•	85	1 078 611	1 124 816	0,6 %	43 %
3	CU Marseille Provence Métropole	13	•	18	991 953	1 034 304	0,6 %	53 %
4	CU de Bordeaux	33	•	27	671 875	714 761	0,9 %	50 %
5	CU du Grand Toulouse	31	•	25	594 321	661 535	1,5 %	55 %
6	CU Nantes Métropole	44	•	24	568 517	594 732	0,7 %	47 %
7	CU Nice - Côte d'Azur	06	•	24	498 570	517 699	0,5 %	48 %
8	CU de Strasbourg	67	•	28	457 928	473 828	0,5 %	43 %
9	CA Montpellier Agglomération	34	•	31	372 218	412 070	1,5 %	40 %
10	CA Rouennaise	76	•	45	411 435	411 721	0,01 %	32 %
11	CA Toulon Provence Méditerranée	83		11	403 743	411 582	0,3 %	41 %
12	CA Grenoble Alpes Métropole	38		26	396 343	403 217	0,3 %	34 %
13	CA Rennes Métropole	35	•	37	375 740	395 748	0,7 %	41 %
14	CA de Saint Etienne Métropole	42		43	390 412	385 962	- 0,2 %	51 %
15	CA du Pays d'Aix-en-Provence	13		34	338 117	361 836	0,1 %	18 %
16	CA Plaine Commune	93		8	309 860	344 072	1,5 %	23 %
17	CA Clermont Communauté	63	•	21	283 169	286 906	0,2 %	45 %
18	CA d'Orléans - Val de Loire	45	•	22	273 781	279 453	0,3 %	42 %
19	CA Angers Loire Métropole	49		31	269 372	273 403	0,2 %	35 %
20	CA Tours Plus	37		14	265 249	271 470	0,3 %	46 %
21	CU du Grand Nancy	57		20	264 657	263 692	- 0,1 %	36 %
22	CA Grand Dijon	21	•	22	249 483	250 535	0,1 %	47 %
23	CA Havraise- CODH	76		17	258 514	250 062	- 0,5 %	20 %
24	CA de Lens - Liévin	62		36	252 873	248 998	- 0,2 %	17 %
25	CA Nîmes Métropole	30		26	215 709	234 192	1,2 %	34 %
26	CA de Metz Métropole (CA 2M)	57	•	40	228 257	227 440	- 0,1 %	22 %
27	CA Caen la Mer	14	•	29	222 946	223 106	0,01 %	33 %
28	CA Perpignan Méditerranée	66		24	197 872	218 242	1,4 %	50 %
29	CA de Reims	51		6	218 928	215 751	- 0,2 %	37 %
30	CU de Brest Métropole Océane	29		8	221 600	215 647	- 0,4 %	24 %

Avec les transformations des communautés d'agglomération de Nice et de Toulouse, on recense désormais 16 communautés urbaines ce qui est un événement marquant dans le paysage intercommunal français car les créations des dernières communautés urbaines remontent à 2000 (Nantes et Marseille).

Les communautés urbaines rassemblent désormais 409 communes et 7 596 835 habitants. Sur les 16 communautés urbaines, 3 d'entre elles ont choisi la fiscalité additionnelle, alors que les autres sont à taxe professionnelle unique.

Si les plus anciennes CU regroupent un nombre d'habitants qui se retrouve voisin de celui des plus importantes CA, les 3 CU les plus peuplées dépassent le million d'habitants.

Les communautés urbaines, pour lesquelles depuis 1999 un seuil de 500 000 habitants est requis lors de leur création, regroupent entre 5 et 85 communes, avec des populations totales s'étalant d'environ 52 000 habitants à plus d'un million d'habitants. Le seuil de 500 000 habitants est dépassé par 7 CU sur les 16. ■

Les 174 communautés d'agglomération au 1er janvier 2009 regroupent 2 983 communes et 21 016 706 habitants. Exception faite d'une CA qui compte 29 371 habitants, toutes les autres CA ont plus de 50 000 habitants. 8 CA dépassent le seuil des 300 000 habitants regroupés.

La moitié des communautés d'agglomération ont une popula-

tion comprise entre 67 000 et 140 000 habitants. Le nombre de communes composant une CA est beaucoup plus dispersé que pour les autres formes d'EPCI à fiscalité propre. Si 104 CA sur 174 comptent de 6 à 25 communes, on trouve 30 CA comptant 5 communes ou moins (4 de plus qu'en 2008) et à l'opposé 40 CA de 26 communes et plus (2 de plus qu'en 2008). ■

LA RÉPARTITION DE L'INTERCOMMUNALITÉ AU 1^{ER} JANVIER 2009

	Moyenne		Médiane		les minima* par nature juridique		les maxima* par nature juridique	
	population totale	nb de communes	population totale	nb de communes	le plus petit EPCI en population totale	le plus petit EPCI en nb de communes	le plus grand EPCI en population totale	le plus grand EPCI en nb de communes
CU	474 792	25,6	368 759	22	51 942	5	1 274 069	85
CA	120 782	17,1	88 866	14	29 371	2	412 070	59
CC	11 427	12,8	7 896	11	199	2	173 307	128
SAN	63 525	5,8	86 602	6	15 353	4	97 967	8

* Pour les CU, les CA et les CC, le plus petit (grand) EPCI en population totale et le plus petit (grand) EPCI en nombre de communes ne sont pas les mêmes EPCI. Pour les syndicats d'agglomération nouvelle (SAN), il s'agit du même EPCI.

Une communauté de communes regroupe en moyenne un peu plus de 11 000 habitants, et presque 13 communes. La moitié des CC ont entre 4 400 et 14 100 habitants et le nombre de leurs communes regroupées s'échelonne entre 2 et 52 communes. Si 1 958 CC sur 2 406 regroupent de 6 à 25 communes, on comptabilise 308 CC comptant 5 communes ou moins (12 de moins qu'en 2008) et à l'opposé 140 CC regroupent 26 communes et plus (7 de plus qu'en 2008). Enfin, 398 CC ne comptent pas plus de 3 500 habitants, soit 10 de moins qu'en 2008.

On compte, au 1er janvier 2009, 33 communautés de communes (CC) de plus de 50 000 habitants sur les 2 406 CC. Parmi elles, 6 CC dépassent même le seuil des 100 000 habitants regroupés.

Ces 33 CC regroupent 689 communes, et 2 479 580 habitants, soit 9 % de la population totale regroupée dans des CC. Les 33

CC de plus de 50 000 habitants sont réparties uniformément par type de fiscalité : 16 sont à fiscalité additionnelle et 17 sont à taxe professionnelle unique.

Tandis que certaines CC attendent d'atteindre les conditions nécessaires pour se transformer en CA, ces 33 CC ayant dépassé le seuil des 50 000 habitants regroupés conservent leur statut juridique actuel. Pourtant, 5 CC de plus de 50 000 habitants se situent dans des départements où il n'y a pas encore de communautés d'agglomération : la Drôme, la Meurthe et Moselle, la Vendée, l'Yonne, et la Guyane.

Il existe par ailleurs toujours 5 syndicats d'agglomérations nouvelles. Les SAN restent des structures atypiques avec en moyenne 63 500 habitants regroupés dans un nombre restreint de communes (5,8 en moyenne). Sur les 5 SAN, 3 ont atteint le seuil de 50 000 habitants nécessaire pour se transformer en CA. ■

2 516 COMMUNES N'APPARTIENNENT PAS À UN EPCI À FISCALITÉ PROPRE

Au 1^{er} janvier 2009, 2 516 communes ne sont pas regroupées au sein d'un EPCI à fiscalité propre, ce qui représente 8,2 millions d'habitants (6 millions hors Paris).

Sur les 100 départements, 5 ont toutes leurs communes regroupées dans des EPCI à fiscalité propre (l'Allier, la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, le Pas-de-Calais et la Martinique), 50 ont moins de 5 % de leurs communes isolées, et à l'opposé les 10 derniers départements ont plus de 30 % de leurs communes non regroupées. Pour deux départements (la Guadeloupe et la Seine-Saint-Denis), le taux de communes isolées dépasse même les 50 %, avec respectivement 56,3 % et 67,5 % de leurs communes non regroupées.

60 départements ont moins 5 % de leur population totale non regroupée dans des EPCI à fiscalité propre (19 ont moins de 1 %, 21 ont entre 1 et 2 %, 20 autres ont entre 2 et 5 %). On

compte 8 départements qui ont plus de 30 % de leur population non couverte.

2 271 communes non regroupées dans des EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2009 sont de petite taille et comptent moins de 3 500 habitants, ce qui représente 90 % des communes isolées. Pourtant, ces communes ne représentent que 16,1 % de la population non couverte par les EPCI à fiscalité propre.

A l'opposé, seulement 4,8 % des communes non regroupées ont plus de 10 000 habitants, mais elles représentent 75 % de la population des communes isolées (65 % hors Paris). Parmi les 120 communes de cette catégorie, 86 se situent en Ile-de-France. Exception faite de Cannes et de Valence, toutes les communes non regroupées de plus de 50 000 habitants se situent dans la petite couronne de l'Ile-de-France. ■

Répartition démographique des communes n'appartenant pas à un EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2009

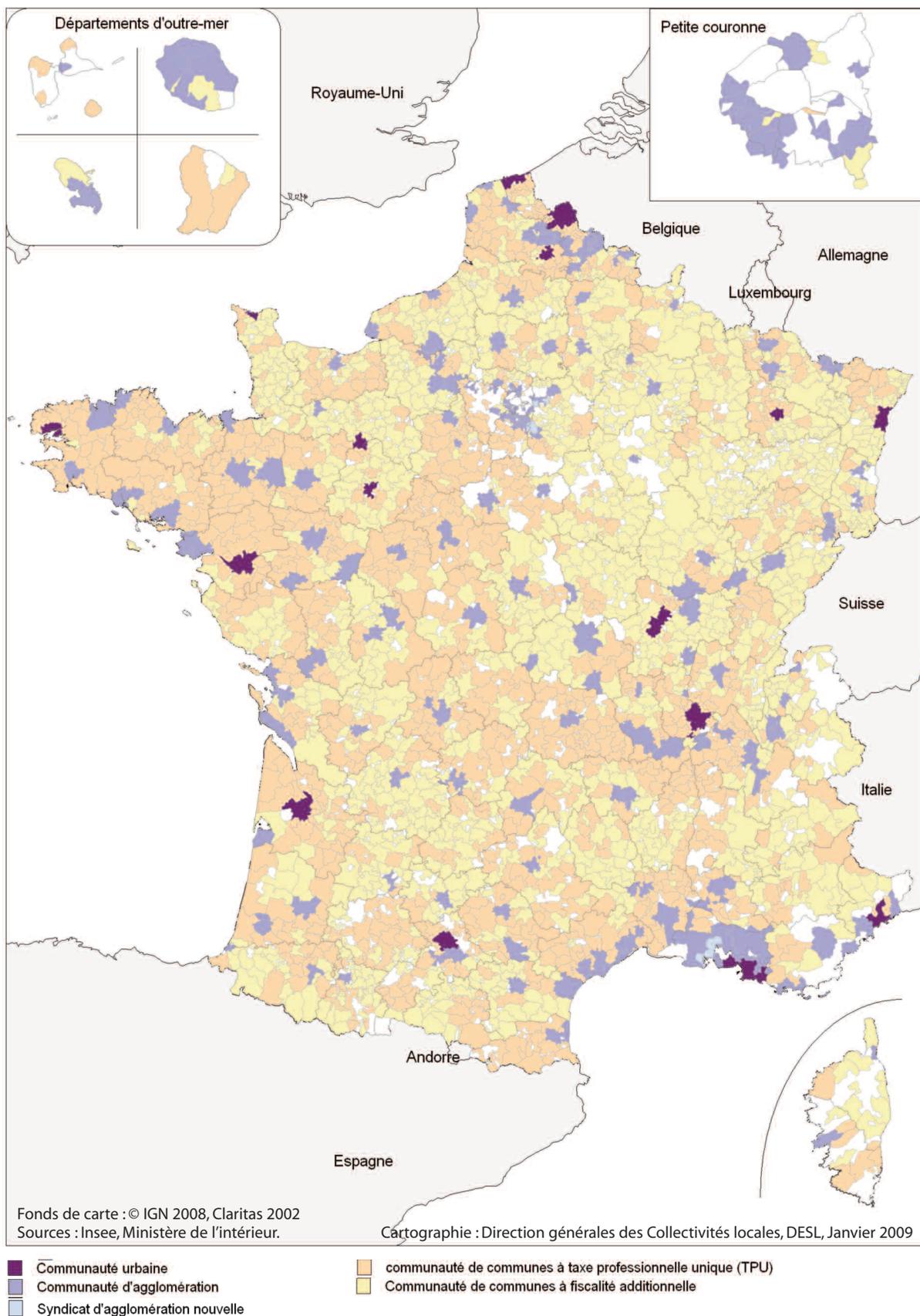
Communes	Communes isolées		France entière		en % de la même catégorie	
	nombre de communes	population totale	nombre de communes	population totale	nombre de communes	population totale
de moins de 500 habitants	1 480	312 591	20 493	4 723 916	7,2 %	6,6 %
de 500 à moins de 3 500 habitants	791	1 007 469	13 361	16 870 427	5,9 %	6,0 %
de 3 500 à moins de 10 000 habitants	125	759 477	1 904	11 046 319	6,6 %	6,9 %
de 10 000 à moins de 50 000 habitants	97	2 399 127	802	16 767 160	12,1 %	14,3 %
de plus de 50 000 habitants	23	3 720 407	122	15 220 329	18,9 %	24,4 %
Total	2 516	8 199 071	36 682	64 628 151	6,9 %	12,7 %

CARTE DE L'INTERCOMMUNALITÉ À FISCALITÉ PROPRE AU 1^{ER} JANVIER 2009

2 601 EPCI (174 CA, 16 CU, 2 406 CC et 5 SAN)

34 166 communes, soit 93,1% des communes

56 429 080 habitants, soit 89,7% de la population



Des statistiques et des cartes sur les EPCI au 1^{er} janvier 2009 sont disponibles sur le site Internet de la DGCL, rubrique « Statistiques -> Intercommunalité ». Vous y trouverez également la composition communale des groupements à fiscalité propre. www.dgcl.interieur.gouv.fr